

Information du médecin ou du psychologue traitant
Injonction de Soins

A l'attention de Monsieur Madame :

Nous avons l'honneur de venir vers vous

Concernant

Né(e) le.....

Demeurant.....

qui, en application de la décision judiciaire du :

est tenu(e) de se soumettre à des mesures d'examen, de traitement ou de soins dans le cadre d'une injonction de soins et qui nous a informé que vous étiez son médecin traitant
 psychologue traitant.

Nous vous informons que cette mesure fait suite à une décision :

- de condamnation à un suivi socio-judiciaire
- d'aménagement de peine
- de libération conditionnelle
- de surveillance judiciaire
- de surveillance de sûreté

Et qu'elle prendra fin le :

Nous vous indiquons que, conformément à l'article L. 3711-2 du code de la santé publique relatif à l'injonction de soins, vous pouvez demander auprès du Juge de l'Application des Peines en charge du dossier, à recevoir une copie des rapports des expertises médicales réalisées pendant l'enquête ou l'instruction, du réquisitoire définitif, de la décision de renvoi devant la juridiction de jugement si vous estimez que la connaissance de ces expertises peut être utile au traitement.

Nous vous rappelons que ces documents sont couverts par le secret professionnel au titre du secret médical et qu'ils ne peuvent être communiqués à des tiers.

De même, nous vous rappelons que conformément à l'article L. 3711-3 du code de la santé publique vous pouvez informer de toutes difficultés survenues dans l'exécution du traitement le médecin coordonnateur et que vous pouvez, sans que puissent vous être opposées les dispositions de l'article 226-13 du code pénal, informer le juge de l'application des peines ou l'agent de probation de l'interruption du traitement.

Il vous sera demandé de délivrer des attestations de suivi du traitement à intervalles réguliers, afin de permettre au condamné de justifier auprès du juge de l'application des peines de l'accomplissement de son injonction de soins.

Nous vous informons également que les personnes engagées dans le suivi de cette personne sont :

Monsieur Madame :

Juge de l'Application des Peines,

Adresse :

Mail :

Tèl :

Monsieur Madame le Dr :

Médecin Coordonnateur,

Adresse :

Mail :

Tèl :

Monsieur Madame :

Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Adresse :

Mail :

Tèl :

Fait le

M

Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation